



Le compostage est un processus naturel opéré par des micro et macro-organismes. Pour leur permettre de décomposer la matière organique de façon optimale, ils ont (entre autres) besoin d'une nourriture équilibrée qui se compose de :

- matières azotées, les biodéchets verts, mous ou humides ;
- matières carbonées, les biodéchets bruns, durs ou secs.

La part carbonée peut être constituée de nombreux matériaux issus de nos jardins et espaces verts. Il est nécessaire d'avoir du carbone disponible pour se combiner à l'azote, faute de quoi cet azote en excès peut s'échapper sous forme de gaz (ammoniac, dioxyde d'azote) voire de nitrates dissous dans l'eau de ruissellement. Parmi ces matériaux (1) le broyat de végétaux (produit issu du broyage de branchages) est souvent cité. Pourquoi ? Est-ce réellement indispensable dans tous les cas de figure ?



LE BROYAT UN ELEMENT INDISPENSABLE POUR COMPOSTER ?

Intérêt du broyat dans le processus de compostage :

L'apport de broyat dans un composteur est particulièrement intéressant car il permet, en plus de l'apport de carbone :

- l'absorption de l'humidité en excès et la "redistribution" de celle-ci le cas échéant,
- la structuration de la matière, c'est-à-dire un enchevêtrement des fibres qui permet une aération passive (2).

Pour les installations volumineuses (plus de 2m³)

L'apport de structurant est indispensable dans les installations importantes (+ 2m³). La nature du déchet traité joue également un rôle important dans cet apport. Plus un déchet est pâteux et humide, plus le structurant permettra au mélange d'être aéré et ainsi de limiter les éventuelles nuisances (odeurs et moucheron).

En cas de compostage partagé l'utilisation de broyat est fortement recommandée. En établissement, elle est indispensable !

Avant de lancer un projet de compostage (partagé ou en établissement), il est donc nécessaire d'identifier une source de broyat et de s'assurer d'un approvisionnement possible sur le long terme (cf. fiche n°4 : La réglementation liée au compostage de proximité).

N'hésitez pas à contacter des acteurs de votre territoire qui sont en possession de broyeurs et/ou de stocks de broyat (espaces verts de la commune, Syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés, prestataires d'entretien des espaces verts...).

Pour le compostage en établissement, en cas de pénurie de broyat, il est indispensable de stopper l'apport de biodéchets.





Pour les installations plus petites (moins de 2m³)

Sur des sites traitant de plus faibles volumes (compostage domestique, petits composteurs partagés), **l'important est avant tout de faire simple, tout en valorisant ce que l'on a sous la main**. L'apport carboné pourra être constitué de feuilles sèches, de paille, de petits branchages coupés (3), de sciure ou copeaux, de carton, de boîtes d'œufs... Ces matériaux apportent du carbone et seront donc plus utiles dans votre jardin et votre composteur qu'en déchèterie. Ils ne permettent cependant pas une forte structuration (enchevêtrement des fibres facilitant le passage de l'air) du compost, il sera donc important de brasser régulièrement le compost pour l'aérer.

Des collectivités mettent en oeuvre des solutions afin d'accompagner les sites de compostage :

- Mise à disposition de broyeurs pour les citoyens pour un usage sur site (SMICTOM Alsace centrale)
- Mise en place d'aides financières à l'achat ou à la location de broyeurs (Agglomération de Poitiers)
- Mise à disposition de broyat pour les sites de compostage : Chambéry

Pour en savoir +

 **Broyage et paillage au jardin guide ademe**
<http://www.ademe.fr/compostage-paillage>

Si vous êtes une collectivité, le site de l'ADEME Optigede vous permet de retrouver de nombreux retours d'expériences et d'études en lien avec la thématique du broyat et d'identifier la solution de broyage la plus adaptée à votre territoire.

Sources :

Échanges d'expériences entre les membres du Réseau Compost Citoyen
ADEME, Guide méthodologique sur le compostage partagé, Nov 2012.
<http://www.siedmto.fr/tri-et-prevention-desdechets//mise-a-dispo-broyeur>
«Compost et paillis au jardin», Denis Pépin, 2003. Edition Terre Vivante.
<http://optigede.ademe.fr/fiche/bilan-de-la-mise-disposition-de-broyat-de-branchedes-en-alsace-centrale>
Pixabay

(1) Feuilles sèches, paille, foin, branchages fins et broyat de végétaux (toutes les espèces sont acceptées de préférence en mélange, mais attention de ne pas mettre de bois traités), sciure, copeaux, papiers, cartons...
(2) Pour que l'enchevêtrement soit optimal, le broyat doit présenter une structure en épine, plus longue que large. Cette qualité de broyat est obtenue avec des broyeurs à marteaux ou des broyeurs à couteaux qui ont un angle de coupe important (45° minimum).
(3) Pour couper de fins branchages en l'absence de broyeur, une tondeuse ou un taille haie électrique peuvent suffire.

Le broyat
un élément
indispensable
pour
composter ?

Réalisé avec le soutien de

